



Conseil d'Administration

Saint-Martin-d'Hères, le 25 novembre 2024

Conseil d'administration du mardi 3 décembre 2024 Délibération N°CA-2024-50

Nature : AFFAIRES ADMINISTRATIVES
Objet : Proposition à la nomination à la Direction de l'établissement

Vu le code de l'éducation, notamment son article D741-9,
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, et notamment son article 9,
Vu le décret n° 2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes, notamment son article 63k
Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble le 12 mars 2024, notamment son article 12-1,
Vu l'arrêté du 30 janvier 2020 portant nomination de Sabine Saurugger à la direction de l'établissement du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2025 ;
Vu l'avis de vacance des fonctions de directeur de l'Institut d'études politiques de Grenoble n°ESRS2421647V publié au journal officiel de la République le 17 août 2024 ;
Vu la transmission de l'avis de vacances aux personnels de l'établissement adressé par courriel du 29 août 2024 ;
Vu l'annonce de la Directrice de l'établissement au conseil d'administration du 25 septembre 2024 indiquant qu'elle ne solliciterait pas la reconduction de son mandat au-delà du 31 janvier 2025 ;
Vu la candidature de Monsieur Simon Persico, professeur en science politique à l'IEP de Grenoble, adressée le 31 octobre 2024 à la direction générale des services ainsi qu'à Monsieur le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche ;
Vu l'avis favorable de Monsieur Yassine Lakhnech, Président de l'Université Grenoble Alpes, sur la candidature de Monsieur Simon Persico à la direction de l'IEP de Grenoble, du 25 novembre 2024 ;

En application de l'article 9 du décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques, le directeur est nommé sur proposition du conseil d'administration par arrêté du ministre chargé des enseignements supérieurs pour une durée de cinq ans immédiatement renouvelable une fois. Il est choisi parmi les personnes qui ont vocation à enseigner à l'IEP.

M. Simon Persico est enseignant-chercheur à Sciences Po Grenoble et a transmis sa candidature dans les délais requis assortis des éléments demandés et annexés à la présente délibération.

Cette candidature est la seule à avoir été transmises dans le délai requis.

L'article 12-1 du règlement intérieur dispose : « *Le mode de scrutin pour la proposition, par le conseil d'administration, d'une directrice ou d'un directeur, à la nomination ministérielle est le scrutin uninominal majoritaire*

Conseil d'Administration

à deux tours. (...)/ Au premier tour, la personne à proposer doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés. (...)/ Seuls les deux candidats arrivés en tête sont qualifiés au second tour. Le candidat qui obtient le plus de voix est retenu pour être proposé à la nomination. La majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, la candidate ou le candidat le plus âgé est retenu pour être proposé à la nomination. (...) Le conseil d'administration doit siéger sans désespérer jusqu'à ce qu'une majorité se dégage sur une candidature. Les suspensions de séance sont accordées de plein droit lorsqu'elles sont demandées par plus d'un tiers des administrateurs présents ou représenté ».

Le président fait procéder au vote des administrateurs sur la candidature de M. Simon Persico.

1^{er} tour

Nombre de présents : 21

Nombre de procurations : 5

Nombre de voix pour : 15

Nombre de voix contre :

Nombre d'abstention (vote blanc) : 11

2^{ème} tour :

Nombre de présents :

Nombre de procurations

Nombre de voix pour :

Nombre de voix contre :

Nombre d'abstention (vote blanc) :

Annexes :

1. lettre d'intention de M. Persico
2. curriculum vitae assorti d'une notice sur les travaux de M. Persico
3. projet de M. Persico sur la stratégie de l'IEP au sein du site universitaire grenoblois (UGA, grande établissement), place de l'IEP de Grenoble dans le réseau des IEP, ainsi que la présentation du projet de concours de la formation, de la recherche, des relations internationales, de l'insertion professionnelle, de la vie associative et des politiques de démocratisation au développement de l'établissement.

Décision du Conseil d'administration : Il est proposé à Monsieur le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche de nommer M. Simon Persico comme Directeur de Sciences Po Grenoble - UGA

Jean-Luc Névache
Président du Conseil d'administration

